

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDE EN BRIE le dix juillet deux mille dix-huit à dix-neuf heures sous la présidence du Maire, Monsieur Eric ASSIER.

Etaient présents :

M. Eric ASSIER, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Muriel MAZUR, M. Eric MULLER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme Sandrine BOUR, M. Jean-Jacques Belorgey, M. Daniel ANTOINE

Absents excusés :

M. Dominique REMOLU donne pouvoir à M. Eric Assier

M. Mathieu COOREVITS

Ordre du jour :

- **Délibération subvention CDDL : (Isolation mur micro-crèche)
(Poteau incendie)**
- **Délibération subvention DETR : (Abris bus)**
- **Délibération pour MO et Marchés « place des festivités et Aire de camping-car »**
- **Délibération création de poste Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe**
- **Délibération signature devis changement de fenêtres bâtiments des ailes.**
- **Délibération vente terrain Monard + consentement servitude entre acheteur et riverain.**

- **Rajout à l'ordre du jour : MARCHE M.S.P. (Maison des Services Publics) : RENONCIATION DES PENALITES DE RETARD**

- **Informations diverses**
-

Délibération subvention CDDL : (Isolation mur micro-crèche) - (Poteau incendie)

M. le Maire explique que des travaux d'isolation de parois intérieures de la micro-crèche non prévus au départ pour un montant de 4 835 € HT pourraient faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département (CDDL)

Après ces explications, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le Département dans la mesure du possible.

Concernant le poteau incendie, une dérogation a été demandée pour la pose. Il reste à demander une participation au Département via le CDDL à hauteur de 50% et le reste d'un montant de 1 228.00€ HT sera pris en charge par la Commune.

Après ces explications, le Conseil Municipal autorise à solliciter le Département pour du CDDL à hauteur de 50%.

Délibération subvention DETR : (Abris bus)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'installer 2 abris bus aux arrêts Fablio : place de l'Eglise et place de la salle intercommunale rue de Chaury.

Le devis à retenir est celui de l'entreprise ALOES RED d'un montant de 5 168,00 € HT soit 6 201,60 € TTC

Après ces explications, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis et autorise M. Le Maire à demander une subvention de DETR sur l'enveloppe 2018 à hauteur de 50% sur le montant HT.

Délibération pour MO et Marchés « place des festivités et Aire de camping-car »

Monsieur le Maire explique que pour lancer et réaliser les travaux du projet de la place des festivités et de l'aire de camping-car, il est nécessaire de confier la mission de maîtrise d'œuvre à la société INGESSIA dont le devis s'élève à 7 150 € HT soit 8 580,00 € TTC.

Après ces explications, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour confier la mission Maîtrise d'œuvre à la société INGESSIA et à signer les documents de contrat de travaux et de consultation des entreprises.

Délibération création de poste Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

Un employé communal a passé et a validé son examen professionnel. Suite à cette validation, le poste actuellement occupé doit être supprimé et un nouveau doit être créé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération signature devis changement de fenêtres bâtiments des ailes.

Monsieur le Maire explique que les fenêtres vétustes et en simple vitrage des 3 appartements situés au 1^{er} rd point du Cahot doivent être changées pour des nouvelles fenêtres à double vitrage.

Deux entreprises ont établi un devis : entreprise David et fils pour 22 200 € HT soit 24 420 € TTC et entreprise LEFEBURE et fils pour 28 130 € HT soit 30 943 € TTC

Après ces explications, le conseil Municipal décide de retenir l'entreprise David pour un montant maximum de 22 200 € HT soit 24 420 € TTC

Délibération vente terrain Monard + consentement servitude entre acheteur et riverain.

M. le Maire explique qu'une délibération concernant le terrain « Monard » doit être prise pour un éventuel acheteur. Le conseil municipal donne son accord pour la vente de ce terrain au prix de 8 euros en l'état avec une servitude.

MARCHE M.S.P. (Maison des Services Publics) : RENONCIATION DES PENALITES DE RETARD

Dans le cadre des travaux de la maison des services publics, le maire informe les membres du conseil municipal que la date de fin d'exécution du marché était fixée au 29 décembre 2017 et que la réception des travaux a finalement eu lieu le 18 mai 2018.

Suite à la demande de la trésorerie de CHATEAU-THIERRY, des intérêts de retard doivent donc être liquidés conformément au CCAG.

La date de fin de travaux n'ayant pas été repoussée ni par avenant ni par ordre de service, le conseil municipal à l'unanimité, décide donc de renoncer aux pénalités de retard dues par les entreprises.

Informations diverses :

Le gymnase va être isolé et rénové par la pose de bardages extérieurs.

Le collège va être reconstruit. Le parking provisoire sera maintenu à sa place actuelle tant que les travaux ne seront pas terminés.

Séance levée à 20H40.